

Communiqué de presse

Lancement de l'Institut Messine et publication de son 1^{er} rapport « *Fiscalité et politiques publiques : Peut-on vraiment orienter le comportement des entreprises par l'impôt ?* »

Paris, mardi 3 mars 2015 - L'Institut Messine présente son premier Rapport



Ce document est issu des travaux d'un **Groupe de travail présidé par Gauthier Blanluet** (Avocat associé, Sullivan & Cromwell LLP) qui a recueilli les **analyses et témoignages de praticiens** de la fiscalité et d'acteurs du monde économique (directeurs fiscaux, avocats fiscalistes, commissaires aux comptes, économistes, chefs d'entreprises de PME et de grands groupes) à propos de la **manière dont les entreprises s'adaptent à la loi fiscale et à ses changements.**

[Téléchargez le Rapport](#)

Le recours à la **fiscalité comme moyen d'intervention de l'Etat dans l'économie** est une vieille tradition française. L'interventionnisme fiscal est aujourd'hui, plus que jamais, au cœur de l'action publique qui l'utilise pour orienter le comportement des acteurs économiques, à commencer par les entreprises. Le problème est que **le but n'est pas toujours atteint...**

Il ressort des témoignages et analyses recueillis par le Groupe de travail que la **fiscalité incitative** (82 milliards de dépenses fiscales pour 2015) est un **investissement peu rentable** pour les pouvoirs publics et présentant un **gain limité pour les entreprises**, sceptiques à l'égard d'une accumulation de dispositifs peu pérennes, divergents et parfois même contradictoires.

Quant à la **fiscalité répressive**, son **impact réel et direct** sur le comportement des entreprises ne peut être remis en cause **mais ses effets collatéraux** pour les entreprises **peuvent être contre-productifs** : expatriation, ajustements défensifs, mesures d'évitement, etc.

Enfin, certaines **mesures, pourtant dépourvues d'objectifs** incitatifs ou répressifs, **produisent des « effets pervers »** nuisant au développement, au financement ou à la transmission des entreprises : règles liées à l'ISF qui entravent la transmission, règles en matière d'IR incitant à la cession plutôt qu'au développement de l'entreprise pour bénéficier de la distorsion existant entre la fiscalité des plus-values et celle des dividendes...

A partir de cette observation du comportement des entreprises face à la loi fiscale, le Groupe de travail a élaboré quelques **recommandations** qui pourraient constituer des pistes de réflexion **pour une réorientation profonde de notre politique fiscale à destination des entreprises.**

Elles plaident pour une fiscalité **plus simple, plus stable et plus neutre.**

1. **Systématiser l'utilisation des études d'impact a priori et a posteriori**
2. **Supprimer les dispositifs incitatifs inefficaces et baisser le taux nominal d'impôt sur les sociétés en conséquence**
3. **Restaurer la confiance des entreprises dans la fiscalité incitative par le renforcement de la sécurité juridique**
4. **Réformer la gouvernance en matière d'édiction des lois - Faire des entreprises un partenaire dans la conception des normes fiscales**
5. **Favoriser la « relation de confiance » - Faire des entreprises un partenaire dans l'application des normes fiscales**
6. **Créer une nouvelle instance de règlement amiable des conflits entre l'administration et les contribuables**
7. **Réformer l'ISF pour qu'il cesse d'être un frein à la transmission des entreprises**
8. **Aligner la fiscalité des dividendes sur celle des plus-values lorsqu'ils sont perçus par des actionnaires exerçant leur activité professionnelle au sein de l'entreprise**
9. **Abaisser le seuil de détention nécessaire pour entrer dans une intégration fiscale**
10. **Introduire une déduction pour rémunérer le capital risque fondée sur l'accroissement des fonds propres**
11. **Restaurer les conditions favorables à l'installation de centres de décision en France**

A propos de l'Institut Messine :

- Un *think tank* pour faire le pont entre l'audit et la société civile

Créé au cours de l'année 2014 avec le **soutien de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes**, l'Institut Messine répond à la volonté de la profession de commissaire aux comptes, en tant qu'acteurs et observateurs privilégiés de la sphère économique, de **prendre pleinement part au débat public**.

L'Institut Messine rassemble en son sein des **représentants de la société civile et**, bien sûr, de la profession des **commissaires aux comptes** qui se sont donné pour mission de **réfléchir aux grands enjeux économiques auxquels sont confrontés le pays et ses entreprises**, avec un prisme financier, économique et de gestion concrète.

- Une diversité de compétences et d'éclairages garantissant une réelle originalité

Présidé par Michel Léger (Président de BDO France), sa gouvernance et son orientation sont fixées par un **Comité Directeur** et un **Conseil d'Orientation** constitués de **personnalités de renom**.

L'Institut Messine ambitionne de formuler puis de soumettre au débat **des idées et des solutions originales et concrètes** susceptibles de nourrir la réflexion et l'action du décideur public et des acteurs économiques.

Deux sortes de contributions seront publiées : des « **Rapports** », résultant des réflexions de Groupes de travail, et des « **Notes** » confiées à des chercheurs associés et rédigées après auditions d'experts.

L'Institut Messine s'efforce de créer les conditions de travail les plus propices au traitement d'un sujet en réunissant les meilleures compétences, la **variété du recrutement garantissant une réelle diversité d'analyses**.